

Pour faciliter la prise en compte, merci de nous envoyer à la Ligue le pouvoir, par mail, au plus tard le 27 novembre 2021

POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 4 DÉCEMBRE 2021 EN VISIO CONFÉRENCE

MANDAT :

CLUB : _____ , n° du Club

Je soussigné(e) _____ , n° de licence

Président(e) du Club désigné, donne pouvoir à :

Mr, Mme, Mlle (Nom Prénom)

licencié(e) à la FFVolley sous le n° de licence

de prendre part, en mes lieux et places, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale financière de la Ligue des Pays de la Loire de Volley-Ball, réunie le 4 décembre 2021 en visio-conférence.

Président du club représenté Date et signature	Représentant du club Date et signature
--	--

TRES IMPORTANT : ce pouvoir pour être validé à l'appel de l'Assemblée, doit être accompagné de la licence du (de la) Président(e) du club représenté ou de la photocopie de la licence, et de la licence du (de la) représentant(e).

RAPPEL : en l'absence des 2 licences, les clubs seront considérés comme absents et pénalisés.

Ce pouvoir de délégué de club doit **obligatoirement être en possession de la personne représentant le club** lors de l'Assemblée Générale.

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE à L'UTILISATION DU POUVOIR

- Un représentant de club pourra représenter son club ainsi que **deux clubs du même Comité**.
- **L'amende** de 80 € (club départemental, beach ou loisir) et 220 € (club régional ou national) a été évaluée de façon à éviter au maximum l'absentéisme **pour atteindre le quorum** et dans le but de **réduire le nombre de pénalités** pour les clubs.
- Il est rappelé que **tout club n'assistant pas à la totalité de l'Assemblée Générale** sera considéré comme **absent et pénalisé** en conséquence.